



RENCONTRE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT – DES REPRESENTANTS DES SALARIES – DES REPRESENTANTS DES EMPLOYEURS

L'Association des Employeurs dos au mur et face à son irresponsabilité !

Ce mercredi 28 février, comme nous vous en avons informé dans une précédente communication, les partenaires sociaux de la Branche étaient convoqués au Ministère du Travail pour la seconde fois en deux ans : l'objet étant que ces derniers se justifient quant à **l'absence de revalorisation de la grille des minima avec 9 niveaux de minima (RMMG)** en deçà du SMIC, concrètement que toutes les classifications « employés » sont inférieures au SMIC. **On peut également citer le gel des classes (4D – 5C – 5D et 6D) depuis 2018.**

Inacceptable et quelle honte pour une CCN issue du dernier régime paritaire de France !!!

La mise en place du cadre de la réunion par les représentants de l'Etat **a éteint de facto tous les arguments de l'Association des Employeurs :**

- à peine osera-t-elle évoquer du bout des lèvres la comparaison avec les assurances, l'UCANSS,
- à peine parlera-t-elle des freins liés à la double activité (retraite et prévoyance),
- tout juste se félicitera-t-elle du nombre important de réunions (mais en mélangeant négociations, commissions et comités de pilotage) ...

et que dire lorsqu'elle a annoncé que le rattrapage du SMIC de la grille RMMG actuelle pourrait amener à une **augmentation de 18% de la masse salariale** dans certains groupes. Une telle annonce est choquante et il faut se le dire, avoir laissé filer depuis 6 ans les salaires minimaux montre finalement la vision court-termiste de nos employeurs et le choix délibéré d'abandonner une partie de ce qui fait l'unité de la branche. **Quelle inconséquence !!!**

Pourtant les GPS nous ont prouvé leurs grandes capacités à **thésauriser des fonds** de manière fort efficace, et quand il s'agit de **le faire pour la reconnaissance des compétences et la revalorisation des minimas**, ils s'en disent **incapables**. De qui se moque-t-on ? En l'occurrence et de toute évidence des salariés, des organisations syndicales qui les représentent. **Nous ne l'acceptons pas !!!**

6 mars 2024



Unanimentement, **nous avons tous dénoncé** le comportement de l'Association des Employeurs qui, faut-il le rappeler, est composée des représentants des directions de nos GPS :

- sa déloyauté,
- son unilatéralité dans les négociations,
- son refus d'appliquer les textes,
- ou encore sa propension à mettre la Convention Collective en péril... **L'intersyndicale ne s'est pas privée de rappeler que la situation actuelle des minimas salariaux de la Branche relève de la seule responsabilité des employeurs** qui, à aucun moment depuis 2018, n'ont :
- ni valablement et loyalement négocié,
- ni tenu compte des revendications et propositions des Organisations Syndicales et intersyndicales,
- ni moins encore choisi d'appliquer le strict minimum à l'ensemble de la grille pour qu'elle ne décroche pas davantage.

La CFDT, la CFE-CGC, la CGT, FO et UNSA ont vu, face au Ministère la gêne et l'embarras de l'Association des Employeurs, **leur incapacité à justifier l'injustifiable**, elle devrait dès jeudi 7 mars – date de la prochaine séance de négociation des minimas de branche – **sortir d'une posture** qui amène la branche dans le mur.

Si l'Association des Employeurs veut retrouver le chemin du dialogue, de la crédibilité vis-à-vis des pouvoirs publics, de l'intersyndicale et des salariés, elle doit, impérativement, changer de position et d'attitude, c'est-à-dire :

ECOUTER ET NEGOCIER LOYALEMENT

L'intersyndicale continue et continuera, avec force et conviction, à se mobiliser pour défendre notre Convention Collective et de fait nos droits.